

NOTICE D'UTILISATION

pour BAC 30 et BAC 80

CHARGEURS DE BATTERIE pour accumulateurs au plomb à électrolyte libre

Nous vous remercions pour votre confiance en notre fabrication de qualité, faite pour assurer le meilleur service longtems. Pour tirer le meilleur parti de votre achat veuillez lire attentivement cette notice d'utilisation.

CARACTERISTIQUES	BAC 30	BAC 80
Pour batteries de :		
Tension Nominale "sortie"-batterie Volts moyens	12 V	6V/12V
Nombre d'éléments de la batterie	6	3 - 6
Capacité de Référence sous 12 V - Ah	55	105
Capacité Minimale - Ah sous 12 V	5	25
Courant Nominal "sortie" Amp. Moyen 6V / 12V	2.5	5.5 - 7.5
Tension Nominale à l'entrée - V eff. EN 60335	230	230
Consommation - W sous 6 v / 12 V	51	90/150
Encombrement L x l x h - cm	24 x 14 x 13	24 x 22 x 13
Poids - kg	2	3.2
Bobinage cuivre	•	•
Protection court-circuit et inversion pinces par disjoncteur	•	•
Pincés protégées	•	•

Appareils équipés d'un indicateur de courant de charge, d'un transformateur de sécurité et d'un dispositif de protection contre les surcharges et les inversions de polarité.

AVERTISSEMENT : Ces appareils conviennent pour la recharge des batteries au plomb (à électrolyte libre). Par contre, ne pas tenter de recharger des piles non rechargeables ou des batteries autres qu'au plomb.

DECLARATION DE CONFORMITE

Par la présente, nous, Sébastien Ailleret, directeur général de LACME SAS, route du Lude, 72200 La Flèche, déclarons que le chargeur ci-après, de par sa conception et de par les méthodes internes de fabrication et de contrôle est conforme aux exigences de compatibilité électromagnétique définies ainsi qu'aux exigences de norme de sécurité applicable aux chargeurs.

Toute modification ou réparation d'un chargeur effectuée hors d'un Service Après Vente agréé par LACME ou sans utiliser des pièces détachées de notre origine rendra cette déclaration caduque.

POUR LACME,
Sébastien AILLERET - Directeur Général

Les directives
 EMC : 2004/108/CE
 WEEE : 2002/06/CE
 ROHS : 2002/95/CE
 Low voltage : 2006/95/CE

Les normes
 NF EN 55014 (-1 et -2)
 NF EN 61000-3 (-2 et -3)
 NF EN 60335-2-29



MODE D'EMPLOI



1 - Débrancher le secteur.



2 - Déconnecter la batterie du véhicule selon les prescriptions du constructeur.



3 - Sur les batteries standard, enlever les bouchons.



4 - Vérifier le niveau d'électrolyte, si besoin faire l'appoint avec de l'eau déminéralisée. Le niveau doit se trouver à environ 1 cm au dessus des plaques.



5 - Brancher la pince + (rouge) sur le + de votre batterie.



6 - Brancher la pince - (noire) sur le - de votre batterie.



7 - Si besoin réarmer le(s) disjoncteur(s) en appuyant dessus.



8 - Choisir la tension de charge à l'aide du commutateur (5) si nécessaire et suivant chargeur.



9 - Brancher le cordon d'alimentation secteur sur le 230 V.



10 - Laisser la batterie branchée le temps nécessaire selon sa capacité et son état de charge (voir § "conseils de charge").



11 - Débrancher le secteur.



12 - Enlever la pince - (noire) de la batterie.



13 - Enlever la pince + (rouge) de votre batterie.



14 - Remettre les bouchons en place.

SECURITE



La recharge de batteries dégage des gaz explosifs.

Ce chargeur comporte des interrupteurs pouvant provoquer des arcs ou des étincelles, aussi, lors de la charge, placez le chargeur à un endroit aménagé à cette fin et bien aéré.

Ne pas exposer à la pluie.

CONSEILS DE CHARGE

CHARGE

BAC 30	BAC 80
●	●

Quand une batterie est déchargée il faut la recharger rapidement pour éviter qu'elle ne perde ses qualités définitivement. Une batterie en bon état mais "à plat" se recharge facilement jusqu'à sa capacité nominale. En revanche une batterie en mauvais état ne pourra pas maintenir la charge. L'origine peut en être :

- batterie sulfatée,
- éléments coupés : l'aiguille de l'ampèremètre ne dévie pas (attention, une batterie en décharge profonde ne se réveillera qu'après un certain temps - de 15 min. à 4 heures) l'aiguille reste immobile pendant ce temps,
- éléments en court-circuit : l'aiguille bouge, mais un bouillonnement rapide se produit sur l'élément encore bon. La tension ne montra pas, après plusieurs heures de charge.

Une CHARGE NORMALE obéit généralement à la règle du 1/10.

La charge s'effectue avec un courant de charge qui correspond à 1/10 du chiffre indiquant la capacité (en Ah) de la batterie. La durée de la recharge sera alors de 10 heures.

Ex. : Batterie de 60 Ah = 6 A pendant 10 heures, 80 Ah = 8 A x 10 heures (fig. 1).

DECHARGE PROFONDE

BAC 30	BAC 80
●	●

Lorsqu'une batterie est très déchargée, (décharge profonde), sa tension est réduite à quelques volts et sa résistance interne est grande. Cette résistance s'oppose à la recharge de la batterie.

Selon l'état de la batterie il est souvent encore possible de lui faire reprendre une charge en laissant l'appareil branché un laps de temps, afin de revenir dans un cycle chargeur classique.

DUREE DE CHARGE

BAC 30	BAC 80
●	●

Quand on met une batterie en charge on ne connaît pas toujours son état de charge précis, il est alors indispensable de surveiller régulièrement le processus de charge afin d'éviter que la batterie soit surchargée et entre en ébullition. (s'aider de l'ampèremètre, fig. 2) Les exemples suivants de durées de charge sont indiqués pour une batterie complètement déchargée.

PRECAUTIONS

BAC 30	BAC 80
●	●

La sécurité apportée par les BAC, peut faire déclencher la protection en cas de forte demande de courant par la batterie.

Laisser refroidir la protection (disjoncteur) avant de réarmer.

Si le problème persiste, alors vérifier l'état de votre batterie et/ou sa valeur de capacité (Ah), si elle correspond à la puissance de votre chargeur.

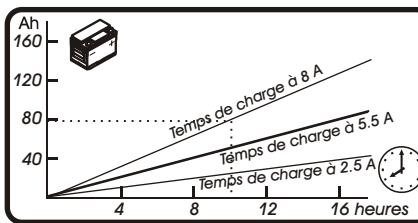


Fig. 1 : Durée de charge variable selon courant de charge

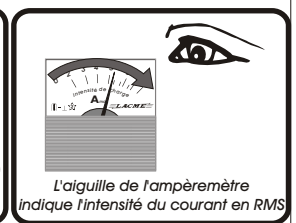


Fig. 2 : l'ampèremètre indique l'intensité du courant en RMS

BON DE GARANTIE

Ce chargeur, acheté le :

à :

.....

.....

.....

est garanti **DEUX ANS** contre tout vice de fabrication

Cette garantie se limite au remplacement gratuit en nos ateliers des pièces reconnues défectueuses. Elle ne comprend pas les frais de transport et ne peut en aucun cas ouvrir droit à une indemnité quelconque.

vendu à M.....

Commune

Département

Date

Distributeur